



Le Kremlin
Bicêtre

GUIDE

MON ENFANT

À L'ÉCOLE

2025 / 2026

@villekb



kremlinbicetre.fr

GUIDE MON ENFANT À L'ÉCOLE
2025-2026

SOMMAIRE

4

POLITIQUE ÉDUCATIVE**Une Ville mobilisée pour la réussite de tous 4-5****Des services publics et des agents municipaux
au service de l'éducation de votre enfant 6-7**

8

LE TEMPS SCOLAIRE**Cycles pédagogiques 8****Classes spécifiques 9****Conseil d'école 9****inscription à l'école 10**

11

AUTOUR DE L'ÉCOLE**Les accueils de loisirs éducatifs 11****Accueil avant et après la classe, restauration 11-13****Les centres de loisirs éducatifs : mercredis et vacances 14****Les mini-camps 14****Pour un accès à la culture et l'art pour toutes et tous 15**

16

INFORMATIONS PRATIQUES**Tout savoir sur le Quotient Familial 16****Inscription aux activités périscolaires 17****Mon Compte Citoyen Famille 18****Contacts utiles 20-21****Cet été la Ville a engagé des travaux dans les écoles 22-23****Emploi du temps des enfants 24**

ÉDITO

Chères familles,

Jean-François DELAGE
Maire du Kremlin-Bicêtre

La rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie d'un enfant, et dans celle de ses parents. Elle ouvre la porte d'une nouvelle année remplie de découvertes, d'apprentissages et de joies, où chacun grandit un peu plus.

Au Kremlin-Bicêtre, nous savons combien l'école publique est un pilier essentiel dans la vie de nos enfants. Elle est le lieu de l'émancipation, de l'égalité des chances, de la citoyenneté. C'est pourquoi l'éducation est, et ce depuis 2020, le premier budget de notre commune. Ce choix politique, assumé et constant, se traduit par un accompagnement de vos enfants au quotidien sur tous les aspects de leur vie scolaire et extra-scolaire.

Ce guide est là pour vous accompagner pas à pas pour mieux comprendre les temps de l'école et ses à-côtés : inscriptions, restauration, accueils du matin et du soir, loisirs éducatifs, activités culturelles et sportives, soutien scolaire... Rien n'est laissé au hasard, pour offrir à votre enfant le meilleur développement possible.

Parce que certains enfants ont besoin d'un coup de pouce, nous renforçons les dispositifs d'accompagnement comme les clubs lecture ou les études surveillées. L'école ne se résumant pas qu'aux savoirs fondamentaux, nous soutenons également l'accès à la culture, à l'art, au sport et à la citoyenneté pour que nos enfants s'ouvrent au monde de demain.

La vie éducative de nos enfants ne se limite pas à la salle de classe. Elle se construit dans chaque moment vécu à l'école, dans les échanges avec les animateurs, les personnels de cantine, les intervenants culturels ou sportifs. C'est cette richesse humaine, ce maillage attentif et bienveillant entre tous les acteurs de l'éducation, que nous nous attachons à soutenir chaque jour. C'est ce lien qui permet à chaque enfant de s'épanouir pleinement, de développer sa curiosité, sa confiance et son envie d'apprendre.

Bonne rentrée à toutes et tous, et belle année scolaire 2025-2026 !

Avec vous,



POLITIQUE ÉDUCATIVE

UNE VILLE MOBILISÉE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

L'ÉDUCATION, PRIORITÉ MUNICIPALE

Depuis 2020, l'éducation est le premier budget de la Ville du Kremlin-Bicêtre, représentant à elle seule 28 % des dépenses communales. Cet engagement fort se traduit par des actions concrètes tout au long de l'année :

- 181 agents mobilisés pour accompagner les enfants à l'école, dans les centres de loisirs ou pendant les temps périscolaires ;
- Des investissements réguliers pour améliorer les bâtiments scolaires et les accueils de loisirs ;
- La gratuité des clubs « Coup de pouce », des classes de découverte pour les CM2, et des activités sportives de découverte organisées avec les associations locales ;
- La distribution de kits de rentrée aux élèves des écoles élémentaires, et d'une gourde « fabriquée en France » pour chaque enfant en CP ;
- Un accompagnement éducatif riche grâce à des subventions aux associations et la rémunération d'intervenants culturels et sportifs dans les écoles.

UNE POLITIQUE TARIFAIRE ÉQUITABLE

La Ville applique une tarification sociale pour les temps périscolaires et la restauration, basée sur un quotient familial simple et juste. Ce système prend en compte les revenus et les charges de chaque foyer, garantissant que les familles ne paient jamais plus de 50 % du coût réel du service.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2023-2026

Le PEDT est une feuille de route élaborée avec l'ensemble des partenaires éducatifs (Éducation nationale, CAF, associations, parents...) pour garantir à chaque enfant un parcours cohérent entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le PEDT repose sur trois orientations stratégiques :

- soutenir la réussite scolaire dès le plus jeune âge, lutter contre le décrochage et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- favoriser l'épanouissement et l'ouverture au monde, en valorisant les dimensions artistiques, sportives et culturelles de chaque enfant ;
- former des citoyens engagés, en transmettant les valeurs de la République et en encourageant le respect des règles de la vie collective.

Chaque orientation stratégique se décline en objectifs concrets, qui permettent d'initier de nouvelles actions au service de l'éducation de tous, en partenariat avec l'Éducation nationale, les acteurs culturels, les associations de parents d'élèves ou encore la CAF.

La particularité du PEDT du Kremlin-Bicêtre est que son champ d'application s'étend de la petite enfance aux jeunes adultes.



DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENTS MUNICIPAUX AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

8 ENTRETIEN
DES BÂTIMENTS



écoles et accueils de loisirs entretenus par les électriciens, serruriers, peintres, plombiers, menuisiers et jardiniers de la Ville

8 gardiens



1 PSYCHOLOGUE
périscolaire



97 ANIMATEURS
périscolaires



6 PASSAGES
PIÉTONS
sécurisés



45 AGENTS
D'ENTRETIEN
pour le ménage
quotidien des écoles
et le temps du repas



1 CHAUFFEUR
de car municipal



14 ATSEM

agents territoriaux
spécialisés des écoles
maternelles pour assister
les enseignants dans les
classes de maternelles

CUISINE



5 CUISINIERES

1 500
REPAS PAR JOUR

6 AIDES-
CUISINIERS

1 DIÉTÉTICIENNE

3 MAGASINIERES

2 CHAUFFEURS-
LIVREURS

1 617
ENFANTS
SCOLARISÉS

8

ÉCOLES



27
CLASSES
MATERNELLES

40

CLASSES
ÉLÉMENTAIRES

INFORMATIQUE



75 ORDINATEURS

28 VIDÉOS-
PROJECTEURS
INTERACTIFS

10 PHOTOCOPIEURS

10 VIDÉOS-
PROJECTEURS





La semaine scolaire est organisée en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pendant le temps scolaire, votre enfant est sous la responsabilité de la direction et des professeurs de l'école. Avant la classe, pendant la pause du midi et après la classe, votre enfant est sous la responsabilité du personnel de la Ville : c'est le temps périscolaire.

CYCLES PEDAGOGIQUES

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande sections) et l'école élémentaire cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). La scolarité est organisée en cycles.

- **Cycle 1 :** cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle) ;
- **Cycle 2 :** cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2) ;
- **Cycle 3 :** cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^e).

Retrouvez le détail des programmes sur le site internet education.gouv.fr

CLASSES SPÉCIFIQUES

Depuis la rentrée 2024, ont été ouvertes dans les écoles de la ville :

- une **Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** à l'école élémentaire Charles-Péguy ;
- une **Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A)** à l'école élémentaire Benoît-Malon.

Plus de renseignements auprès des directions des écoles ou de l'inspection académique.

CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école réunit les partenaires de la vie éducative – dont les représentants des parents, les enseignants et les élus de la municipalité – afin de débattre sur des sujets concernant l'école. Tout parent peut se présenter sur une liste d'association nationale (FCPE ou PEEP) ou sur un groupement local de parents. Les deux parents peuvent voter. Les coordonnées de vos représentants figurent sur le tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école.

N'hésitez pas à vous présenter sur une liste de votre choix pour participer à la vie de l'école. **L'élection des représentants des parents aux conseils d'école se déroulera le vendredi 10 octobre 2025. Votez ! C'est important d'être bien représenté.**

Tout au long de l'année, vous pouvez être informé de l'actualité des associations des parents d'élèves en leur communiquant vos coordonnées à l'aide du document dédié que vous trouverez dans ce guide. Retrouvez la liste des associations de parents d'élèves p.21.

ET AUSSI...

**ESPACE NUMÉRIQUE
DE TRAVAIL**

À compter de la rentrée 2025, les élèves des écoles kremlinoises et leurs parents disposeront de l'ENT sécurisé Beneylu, qui facilitera les échanges avec la communauté éducative.

KIT DE L'ÉCOLIER

Pour la 4^e année consécutive, la Ville soutient les familles en proposant un kit de rentrée adapté aux besoins des enfants des niveaux élémentaires. Courant septembre, les gourdes seront distribuées aux élèves de CP pour sensibiliser à la lutte contre le plastique jetable !

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

QUAND DOIS-JE INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Si votre enfant est né en 2023, vous devez procéder à son inscription au plus tard **le 13 décembre 2025**, pour la rentrée 2026-2027.

COMMENT L'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?

Étape 1 : Présentez-vous à l'accueil de la mairie muni des documents suivants :

- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile (pour les personnes hébergées : attestation, photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant)
- certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés).
- En cas de séparation, fournir la copie du jugement (toutes les pages) précisant votre qualité de responsable légal de l'enfant. Si vous n'avez pas de jugement : présenter l'autorisation écrite de l'autre parent et la photocopie recto/verso de sa pièce d'identité.
- En cas de garde alternée, fournir l'attestation conjointe de domiciliation de l'enfant (sectorisation scolaire) en plus du jugement.

Étape 2 : Prenez rendez-vous avec le directeur de l'école, qui procédera à l'admission sur présentation des documents suivants :

- certificat d'inscription
- photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations
- certificat du médecin constatant que l'enfant est apte à la vie collective (pour l'entrée en maternelle).

MON ENFANT EST PORTEUR D'UN HANDICAP

L'école est tenue d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap. L'Éducation nationale et la municipalité veilleront à la qualité de cet accueil. Un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) accompagne ainsi l'enfant selon ses besoins. Les parents sont invités à prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale pour toute demande ou information complémentaire.



AUTOUR DE L'ÉCOLE

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Encadrés par des animateurs professionnels, les accueils de loisirs assurent une continuité éducative en proposant des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants, les mercredis, en péri-scolaire et pendant les vacances. Ils favorisent l'épanouissement, la curiosité et la créativité des enfants, tout en transmettant les valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité et citoyenneté.

AVANT LA CLASSE DE 7H30 À 8H20

Avant la classe, votre enfant peut être accueilli dans son école par l'équipe d'animation de la Ville. Cet accueil se déroule de 7h30 à 8h20.



RESTAURATION

De 11h30 à 13h30 dans les écoles maternelles et de 11h45 à 13h45 dans les écoles élémentaires.

Les menus servis dans les écoles sont élaborés par la diététicienne-qualificatrice en conformité avec la réglementation sur la qualité nutritionnelle, et préparés par les cuisiniers de la Ville. Ces menus respectent les quantités et des proportions fixées par les textes réglementaires pour garantir un équilibre alimentaire.

Deux fois par semaine, un menu végétarien est servi. Retrouvez les menus à tout moment sur kremlinbicetre.fr. Vous pouvez demander qu'aucune viande ne soit servie à votre enfant pour toute la durée de l'année scolaire. Vous devez l'indiquer sur la fiche de renseignements et votre enfant devra le signaler lors du service.

Le service public de restauration étant collectif, seuls les régimes particuliers dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'une maladie chronique ou d'allergie alimentaire sont acceptés.

En dehors du repas, votre enfant dispose d'un temps libre durant lequel il peut jouer librement ou participer aux activités proposées par l'équipe d'animation.

La restauration collective a adapté ses marchés publics pour répondre aux lois EGAlim et Climat atteignant 49 % de produits durables, dont 31 % bio. Parallèlement, la suppression du plastique est en cours : 6 écoles sur 8 utilisent déjà de la vaisselle végétale, les deux dernières seront équipées d'ici 2026.



APRÈS LA CLASSE DE 16H30 À 18H30

De 16h30 à 18h30, votre enfant peut être accueilli dans son école par les équipes d'animation de la Ville.

Il prendra le goûter fourni par le service de la restauration municipale de 16h30 à 17h. Les familles peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h.

Attention, les enfants des écoles élémentaires pourront quitter l'école uniquement si cela est indiqué dans la fiche de renseignement (en pièce jointe de ce guide).

En cas de retard pour venir chercher votre enfant à l'école, vous devez joindre le responsable de l'accueil de loisirs pour l'en informer. L'animateur en charge de votre enfant vous fera signer un justificatif indiquant l'horaire de départ. En dernier recours et sans nouvelle de votre part, l'astreinte de la mairie sera sollicitée et votre enfant sera remis au commissariat de police conformément à la législation en vigueur (SDJES).

Activités périscolaires de 17h à 18h30

Dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville

Un accueil est mis en place pour les enfants de 17h à 18h30. Si votre enfant participe aux activités périscolaires, il est automatiquement inscrit pour le temps du goûter.

Études surveillées de 17h à 18h

Dans les écoles élémentaires

Mises en place par la Ville dans les écoles élémentaires, elles permettent à l'enfant de trouver après la classe un endroit calme pour faire ses devoirs. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Encadrées en priorité par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, elles se déroulent de 17h à 18h, après une pause récréative, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les études surveillées sont ouvertes à tous.

Clubs « Coup de pouce » 16h30 à 18h

Dans les écoles maternelles et élémentaires

La Ville propose des clubs "Coup de pouce" pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages : en CP pour le renforcement de la lecture et de l'écriture, en CE1 avec les clubs "Coup de pouce Clém" qui incluent aussi les mathématiques, et en grande section de maternelle avec les clubs "Coup de pouce CLA" axés sur la langue

orale. Ces dispositifs, encadrés par un animateur, fonctionnent en petits groupes de cinq enfants, après la classe, de 16h30 à 18h. L'inscription se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles.

Activités sportives de 17h à 18h

En partenariat avec les associations sportives locales (CSAKB, USKB et KB Futsal), la Ville propose aux enfants des écoles élémentaires de découvrir des activités sportives (futsal, tennis de table et taekwondo) de 17h à 18h, à raison d'une séance par semaine en dehors des vacances scolaires et sur la période choisie. Ces activités sont proposées gratuitement. Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués avant les vacances de la Toussaint. L'inscription se fait via le Compte Citoyen Famille.

Important pour les activités sportives : les déplacements (aller et retour) entre l'école et le lieu de l'activité associative ne sont pas pris en charge par la Ville, ni par les associations :

- Les familles assurent le transport et la récupération des enfants sur les lieux d'activités ;
- Les enfants qui participent aux activités associatives n'auront pas accès au goûter (16h30 - 17h), ni l'accueil du soir (18h-18h30), pensez à les désinscrire sur votre Compte Citoyen Famille.



LES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Les mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi s'adressent à tous les enfants kremlinois. Ils sont ouverts, de 7h30 à 18h30.

Votre enfant peut être accueilli :

- toute la journée (7h30 à 18h30)
- la demi-journée matinée et restauration (7h30 à 13h30)
- la demi-journée restauration et après-midi (11h30 à 18h30)

Les portes pour l'accueil du matin sont ouvertes jusqu'à 9h et entre 11h20 et 11h30 pour l'accueil en demi-journée (restauration et après-midi) au-delà de cet horaire, les enfants ne sont pas acceptés.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 13h20 et 13h30 pour l'accueil en demi-journée (matinée et restauration) ou de 17h à 18h30.

Les vacances scolaires

Les inscriptions se font uniquement à la journée de 7h30 à 18h30.

Attention : vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au centre de loisirs au plus tard trois semaines avant le début des vacances scolaires (4 semaines avant les vacances d'été), via votre **Compte citoyen famille** (voir p.19).

Les enfants kremlinois scolarisés hors commune ou en école privée peuvent fréquenter le centre de loisirs de leur lieu d'habitation les mercredis après-midi et pendant les vacances, sous réserve d'une inscription en mairie pour obtenir un **Compte citoyen famille**.

Mini-camps estivaux

Pendant les vacances d'été, des colos apprenantes de 3 jours sont proposées aux enfants d'âge maternel, et de 5 jours pour les élémentaires.

PSYCHOLOGUE

Une psychologue est présente pour accompagner les équipes d'animation pour poursuivre la réflexion autour de la qualité de l'accueil des enfants.

INSCRIPTION DES ENFANTS KREMLINOIS HORS ÉCOLES PUBLIQUES

Inscrivez votre enfant à l'Hôtel de Ville pour le recenser et calculer votre quotient familial. Informez le service Enfance en début d'année (enfedu@ville-kremlin-bicetre.fr) s'il fréquente les accueils de loisirs. Ces démarches donnent accès au Compte Citoyen Famille.

RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Le règlement des accueils périscolaires et extrascolaires (maternels et élémentaires) est consultable sur le site de la ville, rubrique « Le temps périscolaire », et dans chaque structure.

POUR UN ACCÈS À LA CULTURE ET L'ART POUR TOUS

La Ville du Kremlin-Bicêtre agit pour rendre la culture accessible à tous les enfants.

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

Il vise à faire découvrir à tous les enfants les arts et la culture à travers des rencontres, des pratiques artistiques et la fréquentation de lieux culturels.

DEMOS

En partenariat avec la Philharmonie, ce dispositif propose à des enfants un apprentissage musical complet sur trois ans (septembre 2024 - juin 2027), avec des artistes professionnels.

MICRO-FOLIE

Un musée numérique déployé dans les écoles élémentaires depuis 2024, avec des médiations culturelles adaptées pour découvrir les grandes œuvres d'art.

ATELIERS PÉRISCOLAIRES AVEC LE CONSERVATOIRE

En lien avec le Conservatoire intercommunal, des ateliers de théâtre, chant, musique et danse sont proposés sur les temps périscolaires et vacances.

MÉDIATHÈQUE L'ÉCHO

Livres, bandes dessinées, magazines, films et documents numériques : la médiathèque offre un vaste choix d'ouvrages et de ressources qui accompagnent la scolarité et la curiosité des enfants. La création de la carte de médiathèque est gratuite pour tous les Kremlinois. N'hésitez pas à en profiter !





TOUT SAVOIR SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Pour des tarifs adaptés à vos revenus, pensez à faire calculer votre quotient familial jusqu'au 20 septembre 2025. Depuis l'année scolaire 2023/2024, le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition 2025 (revenus de l'année 2024). **Il vous suffit de transmettre ce document jusqu'au 20 septembre 2025 :**

- Par mail à : comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr ou en le déposant à l'accueil de la Mairie (1, place Jean-Jaurès).
- Attention : **seul l'avis d'imposition est valable**. L'avis de situation déclarative à l'impôt ne pourra pas être accepté.
- Passé le 20 septembre, si vous n'avez pas transmis votre document, le QF 13 (le plus élevé) sera appliqué sans effet rétroactif.

En savoir plus



L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour une bonne organisation, merci d'inscrire vos enfants à tous les temps périscolaires nécessaires : accueil, cantine, étude, centre de loisirs.

À RETENIR

- Les inscriptions se font via votre **Compte Citoyen Famille** (voir p.18), **au moins 5 jours** avant la prestation.
- **Vous pouvez annuler et modifier les réservations** sans surcoût jusqu'à ce délai de 5 jours.
- La facturation est mensuelle selon les réservations, avec des tarifs adaptés au quotient familial. Le paiement est possible par carte bancaire, prélèvement automatique ou CESU.
- Pour les activités périscolaires, si votre enfant n'est pas inscrit dans le délai des 5 jours avant la date de la prestation, une majoration de 30 % par rapport à la tranche du quotient familial sera appliquée.
- Après la date limite, les demandes pour les vacances scolaires se font en mairie. L'accueil dépend des places disponibles et le tarif est majoré de 50 %.
- Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Tout changement concernant la situation de l'enfant (inscription, changement de coordonnées, ...) doit être signalé au service enfance et sur votre **Compte Citoyen Famille**.

DATES D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT DU 20/10 AU 31/10	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 29 SEPTEMBRE
NOËL DU 22/12 AU 02/01	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE
HIVER DU 23/02 AU 6/03	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 2 FÉVRIER
PRINTEMPS DU 20/04 AU 30/04	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 30 MARS
ÉTÉ À PARTIR DU 06/07	INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 8 JUIN

MON COMPTE CITOYEN FAMILLE

Facilitez-vous la vie avec votre compte Citoyen famille ! Le compte Citoyen famille, ce sont des services en ligne simples et sécurisés, accessibles aux familles 24 h/24 et 7 j/7 !

COMMENT SE CONNECTER À SON COMPTE ?

- Rendez-vous sur kremlinbicetre.fr ou scanner ce QR code :



- Connectez-vous en entrant vos identifiants et mots de passe. Vous n'avez pas reçu vos identifiants et mots de passe ? Envoyez une demande par courriel à **comptecitoyen@ville-kremlin-bicetre.fr**

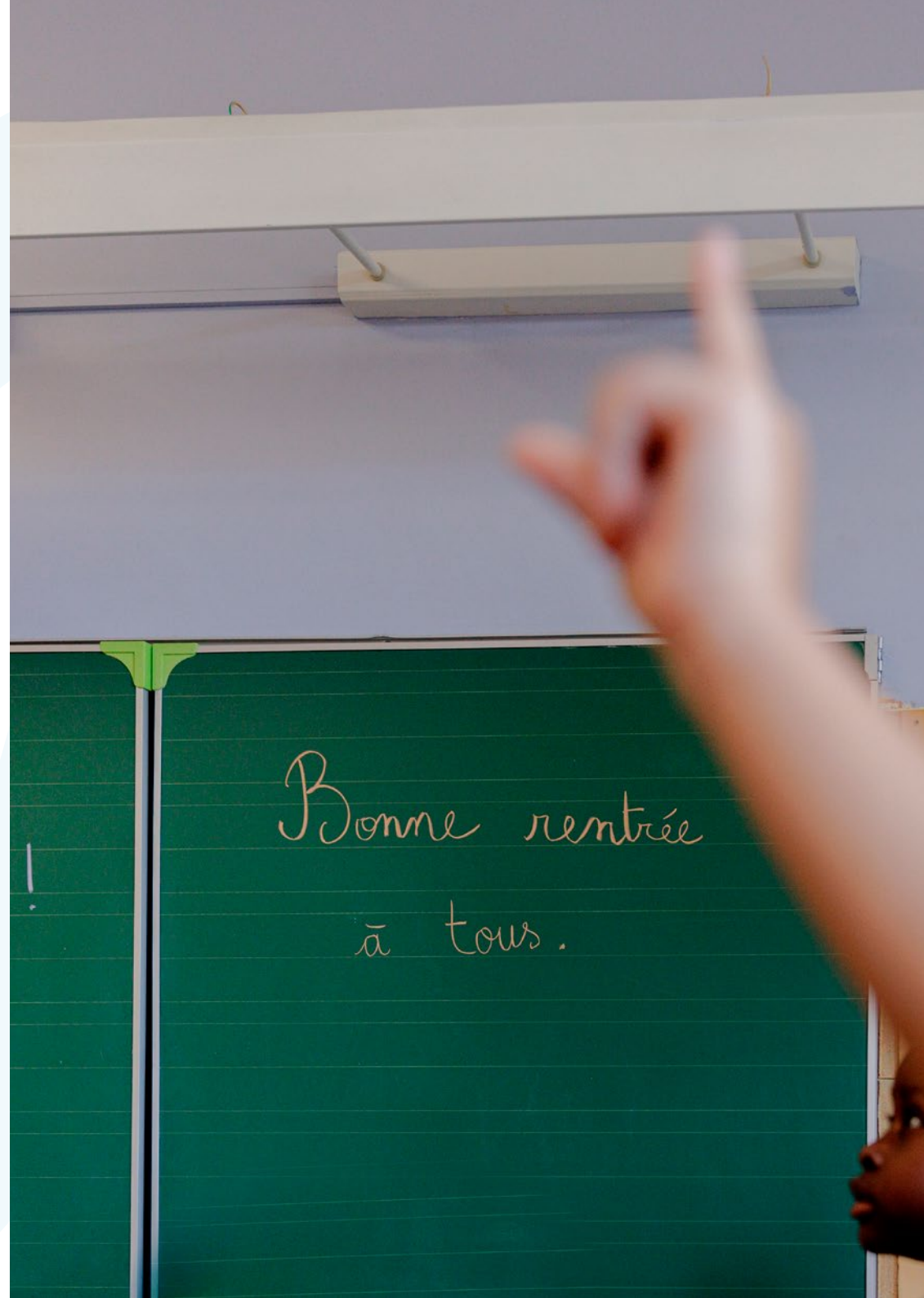
EN QUELQUES CLICS...

- Procédez à l'inscription obligatoire de votre enfant à la restauration, aux temps périscolaires (études surveillées et accueils du matin et du soir) et aux centres de loisirs (mercredi et vacances).
- Consultez, modifiez et annulez vos réservations.
- Gagnez du temps et simplifiez-vous le quotidien : payez en ligne vos factures de restauration scolaire et de centre de loisirs (paiement sécurisé par Paybox, disponible 24h/24 et 7j/7).

Important : pensez à remplir votre fiche de renseignements.

La fiche de renseignements doit être obligatoirement remplie. Elle permet d'assurer la sécurité de votre enfant.

Les encadrants (enseignants et/ou animateurs) en ont impérativement besoin et ce dès la rentrée scolaire.



CONTACTS UTILES

DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Sur rendez-vous :
01.45.15.55.55.
Mail : enfedu@ville-kremlin-bicetre.fr

ÉCOLES MATERNELLES

Mohamed-Megrez

49, rue Benoît-Malon
T : 01.46.58.40.25
Directrice : Nabila Meharrar.
Mail : ce.0942386h@ac-creteil.fr

Pauline-Kergomard

10, rue Benoît-Malon
T : 01.46.58.11.28
Directrice : Myriam Ahardane. Mail :
ce.0941136Z@ac-creteil.fr

Jean-Zay

27, rue de la Convention
T : 01.46.72.78.60
Directeur : Vincent Hallouin
Mail : ce.0941854E@ac-creteil.fr

Robert-Desnos

3/7 rue Paul-Lafargue
T : 01.45.15.00.82
Directrice : Aude Rochet
Mail : ce.0942108F@ac-creteil.fr

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole-France.
T : 01.46.70.63.61
Mail : ce.0940419V@ac-creteil.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon

2, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.30.
Directeur : Elodie Charitonsky. Mail :
ce.0940565D@ac-creteil.fr

Charles-Péguy

3 bis, rue de Verdun.
T : 01.46.72.66.77.
Directrice : Julie Prein.
Mail : ce.0940151D@ac-creteil.fr

Pierre-Brossolette

3, rue Pierre-Brossolette.
T : 01.53.14.59.71
Directrice : Christine Jacquet. Mail :
ce.0940361G@ac-creteil.fr

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Mohamed-Megrez

49, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.89.22.
Directeur : Imad Elasri
Adjointe : Mirella Guilloux.

Jean-Zay

27, rue de la Convention.
T : 06.16.92.90.36.
Directrice: Magalie Penhouet. Adjoint : Alimou Diallo.

Pauline-Kergomard

10, rue Benoît-Malon.
T : 01.46.58.53.55.
Directrice : Carmen Martinez.

Robert-Desnos

3/7 rue Paul-Lafargue.
T : 01.45.15.52.24.
Directrice : Marie Guisset.
Adjoint : Léo Jarossay

Suzanne-Buisson

31-35, rue Anatole-France
T : 01.46.70.02.80.
Directrice : Héloïse Canal

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Benoît-Malon

2, rue Jean-Mermoz
T : 01.49.60.17.36
Directrice : Géraldine Naudot
Adjoint : Ronan Makanda

Charles-Péguy/Aimé-Césaire

3, bd Chasteney-de-Géry
T : 01.43.90.17.49

Pierre-Brossolette

18 bis rue du 14 juillet
T : 01.53.14.59.74
Directrice : Isabelle Champenois

AIDE À LA SCOLARITÉ

Clubs « Coup de pouce »

Pour vous renseigner contactez le pilote des clubs « coup de pouce » : Laurence Morison.
T : 06.88.63.72.29.

Aide aux devoirs (pour les élémentaires)

Renseignements au centre social Germaine-Tillion
T : 01.45.15.23.90.

CULTURE

Médiathèque l'Écho

53, avenue de Fontainebleau.
T : 01.49.60.15.25.
lecho.kremlinbicetre.fr

Espace culturel André-Malraux (Ecam)

2, place Victor-Hugo.
T : 01.49.60.69.42.
ecamlekremlinbicetre.com

Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre

2, place Victor-Hugo.
T : 01.46.70.72.91.

SPORTS

Service des sports

Halle des Sports
53, rue du Professeur-Bergonié. T : 01.49.60.54.93.

SANTÉ

Centre Hospitalier Universitaire Bicêtre

78, rue du Général-Leclerc.
T : 01.45.21.21.21.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

24, rue du 14-Juillet.
T : 01.49.58.43.15.

Médecine scolaire

1, rue Jean-Mermoz.
T : 01.49.60.17.32.

Psychologue scolaire

Emmanuelle Mevel
T : 01.49.60.17.34

Centre médicopsychologique

16, av. Charles-Gide.
T : 01.46.58.25.30.

ASSOCIATIONS

Maison de la citoyenneté et de la vie associative (MCVA)

Liste des associations disponibles à la MCVA et sur le site de la ville rubrique « Vie associative ». 5, rue Jean-Monnet.
T : 01.53.14.76.00.
Retrouvez la liste des associations et leurs coordonnées sur : kremlinbicetre.fr/association

ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription d'Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly
64 avenue de la Convention
94110 Arcueil
T : 01.78.68.23.90.
Mail : ce.0940928y@ac-creteil.fr

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

École Jeanne d'Arc

2-14, avenue du Repos.
T : 01.46.72.02.82.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

fcpe.pierrebrossolette.kb@gmail.com
apkb.pierre.brossolette@gmail.com

fcpe.mater.suzannebuisson@gmail.com

fcpe.charlespeguykb@gmail.com

contactparents.pk@gmail.com

parents.desnoskb@gmail.com

benoitmalon.kbapi@gmail.com

mohamedmegrez.kbapi@gmail.com

parentselevesjeanzay2425@gmail.com

CET ÉTÉ, LA VILLE A ENGAGÉ DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

L'entretien et l'aménagement des écoles publiques maternelles et élémentaires est une compétence communale. L'éducation est une priorité de la municipalité. La Ville du Kremlin-Bicêtre agit pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement afin que les élèves puissent apprendre dans un environnement propice à leur épanouissement et leur réussite. Pour améliorer les espaces de travail et de loisirs et respecter les nouvelles normes, la ville réalise chaque année des travaux importants dans les établissements scolaires.

ÉCOLE MATERNELLE MOHAMED-MEGREZ

- Réalisation de la première cour d'école végétalisée du Kremlin-Bicêtre
- Vérification de l'ensemble de la robinetterie, incluant le remplacement des batteries de détection (robinets automatiques) et le contrôle des chasses d'eau dans les sanitaires
- Contrôle de toutes les serrures dans les salles de classe
- Installation d'un éclairage LED supplémentaire devant la classe 1
- Dortoir 3 : remise en état des dalles du faux plafond endommagées et rebouchage des trous
- Installation de parois de douche dans les sanitaires des classes

ÉCOLE MATERNELLE JEAN-ZAY

- Désimperméabilisation des pieds d'arbres pour l'installation de bancs circulaires
- Installation de variateurs d'intensité des pavés LED dans trois salles de classe
- Remise en peinture de la salle des maîtres
- Vérification de l'ensemble des dispositifs anti-pince-doigts sur les portes
- Remplacement des serrures et des joints manquants sur les portes des salles de l'accueil de loisirs

ÉCOLE MATERNELLE PAULINE-KERGOMARD

- Remise en service de l'automatisme du portail
- Raccordement du système de chauffage de l'accueil de loisirs à la nouvelle chaudière
- Travaux de plomberie dans les sanitaires : débouchage des WC et remplacement des abattants manquants.
- Installation d'étagères de rangement

ÉCOLE MATERNELLE SUZANNE-BUISSON

- Vérification complète de la robinetterie, avec remplacement des batteries de détection si nécessaire, ainsi que contrôle et entretien des chasses d'eau dans les sanitaires
- Installation d'une clôture avec lames en bois traité sur toute la longueur du muret de la cour, côté rue Anatole France
- Remplacement du petit portillon métallique situé à l'entrée de la rue Anatole France

ÉCOLE PRIMAIRE CHARLES-PÉGUY

- Poursuite de la campagne de remplacement des éclairages dans les salles de classe et les zones de circulation
- Remise en peinture du grand préau
- Campagne de révision des portes de sortie de secours, en particulier celles donnant sur la cour



ÉCOLE PRIMAIRE BENOÎT-MALON

- Travaux de finition des cloisons des sanitaires de la cour basse
- Installation d'éclairages avec détecteurs, ainsi que d'une armoire électrique et de prises dans les sanitaires de la cour basse

ÉCOLE MATERNELLE ROBERT-DESNOS

- Remplacement de la porte du réfectoire donnant sur la cour (octobre)
- Remplacement de trois urinoirs dans les sanitaires de la cour.

- Remplacement des spots d'éclairage par des modèles LED

- Création d'une fenêtre dans la baie vitrée de la salle des maîtres (octobre)

- Remise en peinture plafond hall d'entrée

ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE-BROSSOLLETTE

- Réfection des faux-plafonds et installation de nouveaux luminaires dans les salles impactées par le dégât des eaux

DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI

7H30 - 8H30 Accueil avant la classe

8H30 - 11H30 Temps scolaire

11H30 - 13H30 Restauration

13H30 - 16H30 Temps scolaire

16H30 - 17H00 Goûter

17H00 - 18H30 Étude facultative

MERCREDI

7H30 - 18H30 Centre de loisirs

DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI

7H30 - 8H30 Accueil avant la classe

8H30 - 11H45 Temps scolaire

11H45 - 13H45 Restauration

13H45 - 16H30 Temps scolaire

16H30 - 17H00 Goûter

17H00 - 18H00 Étude facultative

17H00 - 18H30 Accueil du soir

MERCREDI

7H30 - 18H30 Centre de loisirs



kremlinbicetre.fr



@villekb

